



Double peine : les risques climatiques et environnementaux dans les prisons françaises

Synthèse du rapport à paraître
20 juin 2024



Dans la lignée de ses précédents travaux sur les impacts du changement climatique¹ et les inégalités qu'ils aggravent ou génèrent², Notre Affaire à Tous propose une synthèse de son futur rapport inédit sur les risques climatiques et environnementaux auxquels sont exposées les prisons françaises.

Le changement climatique impacte tous les pans de la société, y compris le milieu carcéral

L'exposition aux risques climatiques varie entre les personnes ou groupes de personnes selon un ensemble de paramètres appelés facteurs de vulnérabilité : selon le lieu où l'on vit - ou le lieu où l'on est enfermé - notre genre, notre âge, notre condition physique, nos ressources, et étant donné que ces facteurs se cumulent pour former un cocktail explosif, **notre vulnérabilité est plus ou moins forte face aux aléas climatiques.**

Parmi les populations les plus vulnérables en France, les personnes détenues figurent en bonne position, au côté d'autres groupes d'individus comme les personnes victimes de discrimination ethnique, sexuelle ou sociale, les enfants, les personnes âgées, les femmes, les travailleur·euses en extérieur ou les habitant·es des centres-villes, à cause de problématiques similaires à certains de ces groupes mais aussi spécifiques.

Les personnes détenues sont particulièrement vulnérables en raison de l'exposition des prisons aux risques climatiques et environnementaux, de leur privation de liberté, de leur dépendance aux autorités pour assurer leur sécurité, et de leur accès à un environnement sain fortement contrôlé et limité.

En Californie, durant l'été 2021, des milliers de détenu·es sont restés un mois sans électricité, à respirer les fumées des feux, dans les fortes chaleurs et dans la peur de l'absence d'évacuation face à la progression de l'incendie. **Alertée par les récits de l'impréparation des prisons californiennes, Notre Affaire à Tous a voulu connaître l'ampleur de la problématique** que pose l'adaptation au changement climatique du milieu et des politiques carcérales en France.

1. <https://notreaffaireatous.org/inegalites-climatiques/>

2. <https://notreaffaireatous.org/actions/le-rapport-un-climat-dinegalites/>

https://notreaffaireatous.org/wp-content/uploads/2023/12/NAAT_PlaneteBruleeDroitsBafoues_20231211_BD_PAP_17h48.pdf

Le premier constat, qui a motivé ce rapport du groupe de travail Inégalités, est que l'enjeu de l'adaptation des conditions de vie et de travail dans les lieux de privation de liberté à l'aune de la crise écologique n'est - à notre connaissance - ni documentée, ni véritablement abordée. **Il ne fait l'objet d'aucune politique publique** et ne semble pas être pris en compte dans les programmes de construction et de rénovation des prisons.

Pourtant, 77 500 personnes détenues vivent dans les prisons françaises. Souvent assimilés à un seul et même bloc, le monde carcéral représente une population variée, disséminée dans des établissements aux statuts différents, avec des régimes de peine différents, allant de la maison d'arrêt où les personnes sont notamment en détention provisoire en attente de leur jugement, aux maisons centrales qui accueillent les détenu·es condamné·es aux plus longues peines. Parmi ces personnes détenues, on compte des adultes, des hommes, des femmes, mais aussi des mineur·es, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des personnes atteintes de maladies diverses. Rappelons également que toute une administration pénitentiaire travaille dans les prisons et que les familles des personnes détenues y viennent régulièrement.

Comment le changement climatique impacte-t-il les prisons ?

Sur la base de données publiques (Ministère de la Justice, CGLPL, OIP, site Géorisques, Météo France, etc.) nous avons évalué **neuf risques climatiques et environnementaux** auxquels les prisons sont exposées, ainsi que huit aspects récurrents du système pénitentiaire français actuel que nous avons retenus comme **facteurs aggravants**, car renforçant la vulnérabilité des personnes face aux conséquences des événements climatiques extrêmes et des pollutions.

Les risques ont été évalués pour l'ensemble des établissements pénitentiaires de France, hexagonale et d'Outre-Mer. Tous les types d'établissements ont été inclus : maison d'arrêt, centre de détention, centre pénitentiaire, maison centrale, établissement pour mineur·es... Seules les unités hospitalières ont été exclues du périmètre de l'analyse, celles-ci se trouvant au sein d'hôpitaux et non d'établissements pénitentiaires. Ce sont donc **188 établissements qui ont été passés au crible**, soit l'ensemble des établissements ouverts en décembre 2023 au plus tard.

6 RISQUES CLIMATIQUES



VAGUES DE CHALEUR
ET CANICULES



RETRAIT ET
GONFLEMENT
DES ARGILES



TEMPÊTES
ET CYCLONES



INONDATIONS



FEUX DE FORÊT



MONTÉE DES EAUX,
SUBMERSIONS MARINES

8 FACTEURS AGGRAVANTS



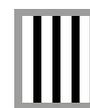
SURPOPULATION
CHRONIQUE



VÉTUSTÉ
DES BÂTIMENTS



PROBLÈMES
D'ISOLATION



PROBLÈMES
LIÉS AUX FENÊTRES



PROBLÈMES
D'ACCÈS À L'EAU



PROBLÈMES D'ACCÈS
À L'ÉLECTRICITÉ

3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



POLLUTIONS
DES SOLS



POLLUTIONS LIÉES
AUX INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT



POLLUTIONS
INDUSTRIELLES



COURS DE PROMENADE
INADAPTÉES



MANQUE
D'ACCESSIBILITÉ POUR
LES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP

Le changement climatique redessine une carte des prisons en fonction de leur exposition aux risques climatiques qui doit nous alerter

À travers ce rapport, nous montrons que les établissements de privation de liberté cumulent des risques climatiques majeurs et que la protection des prisonnier·ères est d'autant plus urgente et prioritaire que le changement climatique a déjà des impacts sur elles et eux.

Nous démontrons aussi que c'est une menace globale : aucune prison française n'échappe aux risques climatiques. Plusieurs d'entre elles, dispersées sur le territoire, présentent même un cumul de risques d'un niveau élevé : le centre pénitentiaire du Havre, l'EPM Marseille-La Valentine, le centre de détention de Muret, la maison d'arrêt de Nîmes ou encore le centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône.

Résultats principaux :

Aucune des **188 prisons françaises** en hexagone et en Outre-Mer n'échappe au risque climatique et/ou environnemental.

Les prisons les plus impactées sont situées dans le sud de la France :
les DISP Marseille et Toulouse

15 prisons cumulent les **8 facteurs aggravants** étudiés.

Risques climatiques :

Le plus répandu est la chaleur : **100 % des prisons** sont concernées par le risque de canicule.

1 établissement sur 2 est en zone à risque modéré ou important de retrait et gonflement des argiles, qui provoque des fissures et déformations du bâti pouvant fragiliser fortement la construction et mettre en danger les détenues, familles et personnels.

Près d'1 établissement sur 3 est concerné par le risque tempête et cyclone.

Plus d'1 établissement sur 4 est concerné par le risque inondation.

Risques environnementaux :

On en retient souvent la forme la plus critique, la catastrophe industrielle ...

1 établissement sur 10 est situé à proximité **d'un site classé ICPE**.

... mais d'autres pollutions ont un impact sur la santé et le bien-être des populations.

7 établissements sur 10 sont situés sur **des sols potentiellement pollués**, pouvant affecter gravement la santé des détenues et du personnel pénitentiaire.

Près d'1 établissement sur 4 est situé à **proximité d'un aéroport, d'une voie ferrée, et/ou d'un axe routier important**, qui sont à l'origine de nombreuses nuisances aujourd'hui reconnues, comme la pollution de l'air, ou qui suscitent de plus en plus d'attention, comme les nuisances sonores.

La “double peine” climatique et environnementale dans les prisons françaises

En 2018, une étude de la Fondation Jean Jaurès montrait l'évolution du regard des Français.e.s sur le système carcéral entre 2000 et 2018. Alors que nous n'étions que 18 % à considérer que “les personnes détenues sont trop bien traitées”, cette idée correspondait au point de vue de 50 % des gens en 2018. **Depuis quelques décennies, notre regard sur la prison a changé.** D'un système de privation de liberté, la prison incarne aujourd'hui pour certain.e.s une forme de “vengeance” de la société. Au-delà de la peine de privation de liberté, il faudrait que la prison soit aussi un lieu de souffrance et d'humiliation. Tant pis d'ailleurs au passage si les personnels pénitentiaires et les familles des détenu-es se trouvent exposé-es à leur tour.

Pourtant, **l'Etat a la charge et le devoir de protéger l'ensemble de ses administré-es.** Et pour les détenu-es, cette obligation se conçoit de manière très particulière : en privant des personnes de leur liberté, la société les empêche également de se protéger des risques extérieurs par elles-mêmes. En cas de canicule ou d'inondation, pas de déménagement possible. En cas de problème d'accès à l'eau ou l'électricité, pas de travaux possibles. Les détenu-es sont totalement dépendant-es de l'Etat pour leur protection.

Au-delà de cette obligation de principe, et si nous réfutons une approche qui ne serait qu'utilitariste, ce devoir de protection est aussi une des conditions de l'efficacité de la peine. Est-il dans l'intérêt de la société d'accepter des conditions de détention dégradantes pour les détenu.e.s, rendant plus compliquée toute réinsertion ?

A cet égard, il est intéressant de constater, toutes choses égales par ailleurs, que le taux de récidive en France se situe autour de 60%, quand il est de 25% au Danemark, pays qui compte un quart de ses détenu.e.s dans des prisons "ouvertes". Dans la lignée de Michel Foucault, qui considérait que «la prison fabrique des délinquants par le type d'existence qu'elle fait mener aux détenus», il nous semble clair que **la surexposition des détenu-es aux risques climatiques et environnementaux constitue un obstacle majeur aux chances de réinsertion** à la sortie.

Nous réaffirmons par ailleurs qu'au-delà de cette vision utilitariste, c'est bien un principe d'humanité et le simple **respect des droits les plus fondamentaux** qui impose de prendre en compte les risques climatiques et environnementaux encourus par les détenu-es, leurs familles et les personnels des prisons. La résolution des Nations Unies sur le droit à un environnement propre, sain et durable (2022), ainsi que les autres droits fondamentaux reconnus notamment par la Convention Européenne des Droits de l'Homme (droit à la vie, droit de ne pas subir de traitements inhumains et dégradants...) viennent nous le rappeler très clairement. Et s'ajoutent au passage aux multiples condamnations de la France par la CEDH concernant l'état de ses prisons et les conditions de détention.

Face à cette surexposition des prisons françaises aux risques climatiques et environnementaux, **nous formulons un certain nombre de recommandations, en adéquation avec les préconisations généralement portées par les institutions et organisations qui s'intéressent aux conditions de détention.** Nous espérons que les institutions pénitentiaires y trouveront une matière utile, objective, pour nourrir les mesures urgentes à prendre pour faire cesser des risques qui n'ont rien à voir avec les privations de liberté auxquelles les détenu-es ont été condamnés-es.

RECOMMANDATIONS

Quelle que soit la trajectoire de hausse des températures qui se dessine, l'enfermement massif, à l'aune du changement climatique, n'est pas compatible avec la nécessité de mettre en œuvre rapidement des politiques d'adaptation réellement efficaces et respectueuses des droits humains.

Nous formulons de nombreuses recommandations destinées à répondre aux enjeux climatiques et environnementaux auxquels font face les prisons, tels que :

- la prise en compte de tous les établissements pénitentiaires dans les différents plans d'urgence ORSEC de gestion de crise,
- l'évaluation du risque financier lié au climat pour les prisons en prenant en compte les facteurs aggravants (surpopulation, vétusté, coût de gestion, accélération de la dégradation du bâti à cause de la surpopulation carcérale) en incluant les projets de nouvelles prisons, et le comparer avec le coût d'une politique d'adaptation intégrant aménagement du bâti existant, déflation carcérale, et développement des alternatives à l'enfermement.
- ou encore des mesures concrètes pour adapter les prisons aux risques identifiés

Retrouvez les autres préconisations plus en détail dans le rapport complet à paraître. **Inscrivez-vous pour le recevoir :**

→ <https://framaforms.org/inscription-rapport-double-peine-les-risques-climatiques-et-environnementaux-dans-les-prisons>

Lancée en 2015, **Notre Affaire à Tous** est une association qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Elle défend une vision du droit en faveur de la justice sociale et des communautés premières concernées.

Après avoir obtenu la condamnation de l'Etat dans l'Affaire du siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne. Elle est ainsi à l'origine de recours systémiques contre l'inaction des pouvoirs publics (Justice pour le Vivant, Soif de Justice...) et l'impunité des multinationales (Total, BNP Paribas, Arkema...).

À travers un réseau de citoyen.ne.s mobilisé.e.s, Notre Affaire à Tous œuvre aussi pour repousser les frontières du droit en faveur d'un système démocratique, protecteur du Vivant et des droits fondamentaux.

notreaffaireatous.org

